

Image not found or type unknown



Demi frere non reconnu et succession

Par **galilee**, le **20/01/2009 à 14:28**

bonjour, suite au décès de mon père, j'apprends officiellement qu'il aurait eu un fils qu'il n'a jamais voulu reconnaître. la succession a été réglée de son vivant. ce fils illégitime peut-il réclamer aujourd'hui sa part? mon père a été inscrit et sa paternité n'a pas été établie de son vivant. si je recherche mon demi-frère aujourd'hui, cela aura-t-il une incidence sur la succession???
Merci à bientôt